



PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES VIVANT AVEC DES TROUBLES PSYCHIQUES, MALGRÉ LES VENTS CONTRAIRES

La Convention internationale relative aux droits des personnes en situation de handicap (CIDPH) ne crée pas de droits nouveaux mais réaffirme un égal accès des personnes handicapées à tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres. Elle décrit les mesures que les États sont tenus de prendre pour garantir aux personnes handicapées le plein exercice de ces droits sur la base de l'égalité avec les autres. Elle a été ratifiée par la France en 2010. Mais, la France est encore loin du compte, comme le souligne un [rapport du conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes](#), qui remet en cause la politique du gouvernement au regard de cette convention.

Dans notre projet associatif nous avons réaffirmé au travers de l'un de nos 6 objectifs stratégiques que la **mise en œuvre effective des droits fondamentaux des personnes vivant avec des troubles psychiques est une priorité**. C'est dans ce contexte que des bénévoles, aidés de salariés, travaillent à rendre effectif ces droits et poursuivront ces actions afin que ces personnes ne soient pas les oubliées des mesures annoncées lors du CIH 2018.

Au sein des instances consultatives et prospectives de l'association (ou groupes de travail) ils assurent une veille, réfléchissent, proposent, amendent des textes de lois, siègent dans les commissions nationales, rencontrent les décideurs des politiques publiques, participent avec d'autres associations du champ du handicap aux actions menées par les pouvoirs publics pour une transformation du système de santé et une transformation de l'offre médico-sociale... Ces actions se déclinent également en local et vous êtes nombreux à être engagés dans les conseils territoriaux de santé (CTS) et leurs commissions spécialisées santé mentale

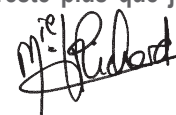
après avoir participé à l'élaboration des projets régionaux de santé (PRS).

Cette mission de défense des intérêts communs que nous assumons sans aucune contrepartie financière, souvent seuls, bénévoles entourés de professionnels (professionnels des ministères, institutions, établissements de santé, du médicosocial ou du social...), **n'a pas été reconnue par nos financeurs. Nous avons ainsi perdu 1/3 de notre subvention DGCS (Direction générale de la cohésion sociale).**

Nous réaffirmons ici que pour être force de proposition, participer activement aux réflexions stratégiques, l'Unafam conduit auprès de ses bénévoles des actions d'informations, de formations, de réflexions autour de sujets aussi importants que l'accès aux soins, au logement, à l'emploi, à l'éducation, à la parentalité, à la citoyenneté. Nos actions de [plaidoyer](#) sont inscrites dans une démarche constructive. **Mais pour les faire vivre nous avons besoin de moyens. Ne pas soutenir ce travail, c'est ne pas reconnaître le rôle des aidants non professionnels et donner un signal très négatif à la démocratie participative.**

Il est impératif qu'au travers du concept de rétablissement, les patients soient aidés et accompagnés pour exercer leur place de citoyens et que leur parole soit entendue. Mais la vulnérabilité des personnes en situation de handicap psychique est grande et le chemin qui reste à parcourir pour qu'ils puissent exercer pleinement et de façon continue leur rôle de citoyens auprès des instances représentatives de la démocratie sanitaire est encore long.

Promouvoir, protéger et assurer la dignité, l'égalité devant la loi, les droits humains et les libertés fondamentales des personnes en situation de handicap, **rendre les droits fondamentaux effectifs au regard des normes internationales reste plus que jamais notre combat commun.**



Marie-Jeanne Richard, Présidente

CIH 2018 : DES MESURES POSITIVES... MAIS PAS POUR TOUS !

Le 2^{ème} Comité Interministériel du Handicap qui s'est tenu le 25 octobre 2018 s'est fixé pour objectif de **simplifier le quotidien des personnes en situation de handicap**, notamment dans le domaine de l'accès aux droits.

Les 10 mesures du CIH 2018 :

- 1. Attribution à vie des principaux droits** aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.
- 2. Droit de vote** inaliénable des personnes majeures sous tutelle.
- 3. Droit de se marier**, se pacser ou divorcer, sans recourir à l'autorisation judiciaire, pour les personnes majeures sous tutelle.
- 4. Garde d'enfants** facilitée par un bonus inclusion handicap dans les crèches et la

majoration du complément mode de garde pour les assistantes maternelles.

5. Attribution de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap jusqu'aux 20 ans de l'enfant ou pour la durée des cycles scolaires.

6. Couverture santé améliorée par la refonte des dispositifs d'aide à la complémentaire santé (fusion de la CMU-C et l'aide au paiement d'une complémentaire santé).

7. Accès aux soins facilité par la révision de la liste des produits et prestations remboursables et la **clarification des modalités de prise en charge** des soins en ville et en établissements médico-sociaux.

8. Gratuité ou accès aux tarifs sociaux dans les **transports publics** pour les accompagnants des personnes handicapées.

9. Obligation d'installation d'un ascenseur dans les immeubles collectifs neufs dès le 3^e étage.

10. Soutien renforcé aux nouvelles technologies au service de l'autonomie et de la communication des personnes.

L'Unafam se réjouirait de ces mesures si elles pouvaient profiter aux personnes malades psychiques. Mais **la plupart d'entre elles ne parviennent pas à obtenir le taux d'incapacité de 80% qui leur permettrait d'accéder au statut nécessaire pour en bénéficier.**

Notre combat pour une meilleure reconnaissance du handicap psychique qui permet l'ouverture à des prestations spécifiques reste plus que jamais d'actualité.

POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES SAVOIRS EXPÉRIENTIELS

Intitulées "De l'expérience à l'expertise", les 5^{èmes} rencontres scientifiques de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont réuni, les 17 et 18 octobre, chercheurs, professionnels, décideurs, personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, représentants associatifs et proches aidants pour échanger sur un thème essentiel à la construction de politiques de l'aide à l'autonomie inclusives : la **mobilisation des savoirs** des personnes âgées ou handicapées, de leurs proches et des professionnels, au profit de l'accompagnement des personnes et des politiques.

Ces rencontres ont montré l'importance de reconnaître l'expérience et les savoirs des personnes. Elles ont aussi mis en exergue les **difficultés réelles de leur reconnaissance tant par les**

professionnels que dans les politiques publiques, qui n'offrent pas toujours aux personnes les possibilités de participer. L'Unafam y était présente. Marie-Jeanne Richard a notamment rappelé la question de la **représentation des personnes en situation de handicap psychique dans les politiques du handicap et de l'autonomie**, la place de l'aidant et la forme de sa participation : "*L'aidant reste parfois le seul garant de la défense des droits de la personne en situation de handicap. Le chemin vers l'autonomie est exigeant car il ne doit pas être un abandon. Il exige un environnement capacitant, des réponses adaptées, des réponses qui tiennent compte de l'environnement familial. Quels que soient la maladie ou le handicap, la personne concernée doit pouvoir exprimer ses attentes. Le représentant d'utilisateur n'est pas une personne alibi.*"

PSYCHIATRIE ET COORDINATION DES SOINS : LA HAS S'ENGAGE

La Haute autorité de santé (HAS) est arrivée au terme de son premier programme pluriannuel "psychiatrie et santé mentale" débuté en 2013. Elle en assure la continuité par un **nouveau programme "psychiatrie et santé mentale" pour la période 2018-2023**.

L'Unafam a participé à l'élaboration de ce programme, qui s'articule autour de trois thèmes :

- ▶ **Droits et sécurité en psychiatrie**
- ▶ **Troubles mentaux sévères et persistants et handicap psychique**
- ▶ **Pédopsychiatrie**

Le suivi du programme est assuré par un comité qui regroupe institutions, organisations professionnelles, fédérations d'établissements et associations d'usagers, dont l'Unafam. L'Unafam

ne manquera pas de vous faire part des avancées de ces travaux.

Par ailleurs, la HAS vient de publier un **guide destiné aux professionnels de santé pour favoriser la coordination des soins en santé mentale**. Partant du constat, souvent relevé à l'Unafam, que le dialogue entre les professionnels de santé est insuffisant pour permettre un **parcours de soins global**, ce guide rappelle le rôle crucial du médecin généraliste dans la prise en charge des troubles psychiques. Mais le manque de communication entre les acteurs peut amener à des ruptures de soins aux conséquences parfois graves. Le guide facilite l'identification des ressources, propose des repères, des outils, des expériences conduites en France ou à l'étranger, mais présente aussi des **actions concrètes qui peuvent être menées dans un contexte contraint**.

LOIS DE FINANCES : LE COMITÉ D'ENTENTE ALERTE LES PARLEMENTAIRES

Dans le cadre des **projets de lois de finances 2019** actuellement en discussion, le comité d'entente, dont l'Unafam fait partie, alerte les parlementaires au sujet d'une **série de mesures budgétaires qui viennent neutraliser la revalorisation de l'AAH** ou réduire le pouvoir d'achat de bénéficiaires d'autres allocations ou prestations.

Dans un **courrier** qu'il vient de leur adresser, le comité d'entente leur fait part de sa **ferme opposition concernant ces mesures**.

Il pointe plusieurs points :

- ▶ la revalorisation de l'AAH (art.65 PLF) : de nombreux exclus, une augmentation atténuée, baisse du pouvoir d'achat à terme

- ▶ les pensions d'invalidité et rentes (art. 65 PLF) : les oubliés du quinquennat
- ▶ la suppression du complément ressources AAH (art. 83 PLF) : une perte de 75 à 179 € pour les personnes concernées

Le comité d'entente attend donc des parlementaires que les débats sur les projets de loi de finances soient l'occasion d'avoir un **discours de vérité sur les ressources** des personnes en situation de handicap afin que la revalorisation de l'AAH ne soit pas un "trompe-l'œil" sur la réalité vécue par ces personnes et leur famille. Il **demande également que l'article 83 du PLF (suppression du complément de ressources) soit retiré**.

FOCUS

Une aide pour les démarches auprès des MDPH

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) vient de publier **24 fiches explicatives pour faciliter les liens avec les maisons départementales du handicap (MDPH) consultables en ligne**.

Ces fiches ont été conçues avec des associations de parents par la CNSA, l'Institut national du cancer (Inca) et la Ligue nationale contre le cancer dans le cadre de la mesure du Plan cancer 2014-2019 destinée à atténuer les surcoûts pour la famille liés à l'accompagnement d'un enfant malade. Pensées comme des outils d'aide à la pratique pour expliquer les procédures et

les conditions d'accès aux droits, elles s'avèrent utiles pour les professionnels médicaux et sociaux qui accompagnent les enfants et leurs familles. **Elles s'adressent aussi à toutes les familles touchées par le handicap** que ce soit de façon temporaire ou permanente. Les fiches précisent les aides qui peuvent être mobilisées et comment les obtenir.

Ces fiches constituent un outil précieux, d'autant plus quand on sait combien le dossier MDPH est difficile à remplir lorsqu'il est question de handicap psychique.

COLLOQUE RECHERCHE UNAFAM : VAINCRE LA STIGMATISATION

Le nouveau colloque de l'Unafam a pour objectif de comprendre, pour mieux les combattre, les **mécanismes sociétaux conduisant à la stigmatisation des maladies psychiques** et ceux qui déclenchent et entretiennent l'auto-stigmatisation. Des spécialistes de divers horizons y présenteront les résultats de leurs propres recherches et les expérimentations menées. Une place sera donnée au vécu intime des patients et aux projets qu'ils portent pour retrouver ensemble la confiance en soi et (re)prendre leur place de citoyen.

Le colloque aura lieu le **30 octobre 2018** au Ministère des Solidarités et de la Santé à **Paris**. **Les inscriptions sont closes mais la vidéo sera disponible sur la chaîne YouTube de l'Unafam** à partir du **15 novembre**.



SCHIZOPHRÉNIE : LE RÉTABLISSEMENT, C'EST POSSIBLE !

Les personnes touchées par la schizophrénie aspirent à mener une vie normale et indépendante. Il est important de rappeler les possibilités de **se rétablir et de "vivre avec"**.

À l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale (10 octobre), l'Unafam, en partenariat avec la Fondation FondaMental, a lancé une **campagne digitale de sensibilisation sur la schizophrénie**. Cette campagne "Schizophrénie, bonheur & Cie" met en scène Margot, une jeune femme atteinte de schizophrénie. A l'occasion de son mariage, les internautes peuvent découvrir son témoignage et celui de ses proches, son parcours plein d'espoir, et ainsi que le rétablissement est possible et accessible.

Vous pouvez découvrir cette campagne [sur le site Internet](#) dédié à la campagne. N'hésitez pas à la partager autour de vous, par mail et via notre page [Facebook](#) et notre compte [Twitter](#) !



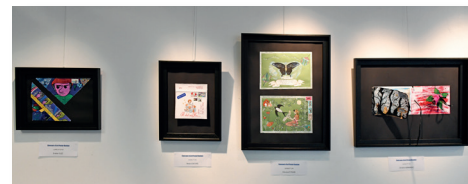
CONCOURS D'ART POSTAL UNAFAM : ET LES LAURÉATS SONT...

La remise des prix du concours 2018, qui avait pour thème "le conte" et "rêves d'enfants", a eu lieu le **13 octobre** au **GEM Artame Gallery** à Paris en présence de Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam.

[4 œuvres ont été retenues](#) par le jury composé de membres du Musée de la Poste, de l'Unafam et d'Artame Gallery :

- ▶ La lauréate du prix enfant, **Emeline Vuez**, du Jura, a 14 ans.
- ▶ Le 1^{er} prix a été décerné à **Renée Couture**, du Québec;
- ▶ Le 2^{ème} prix a été attribué à **Annunzia Di Palma**, de Grenoble;
- ▶ Le 3^{ème} prix est revenu au **SAMSAH Isatis** de Marseille.

Saluons également la présence de **participants de GEM venus spécialement pour l'occasion et le nombre croissant d'œuvres d'enfants** reçues, preuve que la création ne connaît ni âge ni clivage !



© Gabriel Debonnaire

En cette période de la Toussaint, nos pensées se tournent vers ceux qui ont perdu un de leurs proches cette année. Nous en profitons pour remercier vivement ceux d'entre vous qui, malgré leur douleur, ont proposé des dons pour l'Unafam

Agenda

PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE : DÉFINITION ET EXPÉRIENCES

La 2^{ème} Rencontre annuelle de promotion de la santé mentale organisée par le Département de Promotion de la Santé Mentale et de Prévention du Centre Psychothérapique de Nancy aura lieu à **Laxou** (54). Elle s'adresse à tous les acteurs de la communauté : les professionnels du champ médico-social, du monde associatif, de l'enseignement, les usagers et leur famille, les élus ainsi que les professionnels sociaux et médicaux.

[Programme](#) : ici - [Inscriptions](#) : [ici](#)

EMPLOI ET HANDICAP PSYCHIQUE : C'EST POSSIBLE !

L'Unafam de Seine-et-Marne organise une conférence-forum le 22 Novembre 2018 à **Chessy** (77700). Cette demi-journée, destinée aux entreprises, sera l'occasion pour les chefs d'entreprises, DRH, RRH, d'échanger avec les professionnels sur les thèmes liés à l'emploi des personnes souffrant de handicap psychique. Un Forum attendant permettra de présenter les différentes structures d'accompagnement et d'insertion des personnes en situation de handicap psychique du département 77.

Inscription possible [en ligne via ce lien](#)

PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE : QUAND LE PARCOURS SE MET AU SERVICE DU POUVOIR D'AGIR ?

Journée organisée par la fédération Santé Mentale France à **Lyon** (69) le **8 novembre**.

A l'heure de la mise en place des Projets Territoriaux de Santé Mentale et de la mise en œuvre de la réponse accompagnée pour tous, plusieurs constats, cette journée est l'occasion de faire un point d'étape, personnes concernées, familles, professionnels, pour entrevoir ensemble ce qu'il nous reste à accomplir sur le chemin du rétablissement.

Informations [ici](#)

CONDUITE DU CHANGEMENT EN PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE

L'AdESM (Association Des Établissements du Service public de Santé Mentale) organise, du **21 au 23 novembre** prochains au World Trade Center de **Marseille**, un congrès international ciblé sur la conduite du changement en psychiatrie et santé mentale.

Programme et inscriptions [ici](#)

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Ressources des personnes en situation de handicap : quels sont les principaux changements annoncés en 2019 ?

Trois mesures phares vont modifier les ressources des personnes en situation de handicap, à compter de 2019 (Loi de financement de la sécurité sociale pour 2019) :

- ▶ **L'attribution de la CMU-C** (couverture maladie universelle complémentaire) en remplacement de l'ACS (Aide à la complémentaire santé) pour les allocataires de l'AAH à compter du 1^{er} novembre 2019 (1)
- ▶ **La protection juridique et la modification du barème de la participation** des protégés à la rémunération de leur mandataire professionnel (curateur, tuteur) - décret et arrêté du 31/08/18 (2)

Actuellement, si le montant de ses ressources est inférieur ou égal au montant annuel de l'AAH, le majeur protégé ne participe pas au financement de sa protection juridique. Aucun prélèvement n'est effectué sur la tranche de revenus annuels inférieure ou égale au montant annuel de l'AAH... A compter du 1^{er} janvier 2019, le nouveau barème de participation (qui s'applique par tranche comme pour les impôts) des personnes protégées s'établira ainsi :

- 0,6% au lieu de 0% sur la tranche 0 € - AAH (0 € - 9 692 €)
- 8,5% au lieu de 7 % sur la tranche AAH - SMIC (9 692 € - 17 599 €)
- 20% au lieu de 15% sur la tranche SMIC - 2,5 SMIC (17 599 € - 43 999 €)
- 3% au lieu de 2% sur la tranche 2,5 SMIC - 6 SMIC (43 999 € - 105 597 €)
- ▶ **Les compléments de l'AAH** : actuellement, l'AAH peut être complétée par l'un de ces deux compléments :
 - **Le Complément de ressources (CR)** : d'un montant mensuel de 179,31 €, il est attribué si la capacité de travail de la personne en situation de handicap est très réduite, estimée inférieure à 5% par la CDAPH. Il faut également avoir un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80%, une AAH à taux plein ou en complément d'une pension de retraite ou d'invalidité ou d'une rente d'accident de travail et un logement indépendant.
 - **La Majoration pour la vie autonome (MVA)** : d'un montant mensuel de 104,77 €, elle aide la personne à faire face à ses charges de logement (mêmes conditions que pour le CR, plus une : percevoir une aide au logement).

A compter de Novembre 2019, il n'y aura plus de première attribution du complément de ressources : il constituait, avec l'AAH, la garantie de ressources pour les personnes en situation de handicap, dans l'incapacité de travailler (loi du 11 février 2005). Mais les personnes qui percevront ce CR au 1^{er} Novembre 2019 pourront encore en bénéficier pendant dix années, tant qu'elles en rempliront les conditions d'éligibilité (3). Le critère de la capacité de travail disparaîtrait. Mais ceci présage, pour le bénéficiaire du CR, une baisse de 75 euros par mois s'il est éligible à la MVA et s'il n'y est pas éligible, de 179 euros par mois, à peine compensée par l'augmentation de l'AAH prévue en Novembre 2019 (900 €).

(1) [Plan Pauvreté sur le site du Ministère des Solidarités et de la santé](#)

(2) [Rapport de mission interministérielle "L'évolution de la protection juridique des personnes", remis le 21 septembre 2018 à la Chancellerie et au Ministère des Solidarités et de la Santé, par Anne Caron Déglise.](#)

(3) [Point presse du 24/09/18 de Mme Sophie Cluzel](#)

Isabelle Debiasi - Assistante sociale secteur Île-de-France - isabelle.debiasi@unafam.org



• LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

« L'ado doit se libérer physiquement de ses pulsions », un entretien avec Xavier Pommereau, Pédopsychiatre, chef du pôle aquitain de l'adolescent au CHU de Bordeaux, paru dans le quotidien *La Croix* du 3 janvier 2018. "Pour amener les adolescents à "bouger", il est souvent judicieux de leur donner à vivre, hors de la famille, des activités qui ont un goût d'aventure."

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

PROCHAINES SESSIONS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES "TROUBLES PSYCHIQUES" EN CLIQUANT ICI](#)

- | | | |
|--------------------------------------|------------------------------|---|
| ▶ Thonon les bains (74) - 10/11/2018 | ▶ Bordeaux (33) - 17/11/2018 | ▶ Amiens (80) - 24/11/2018 |
| ▶ Valence (26) - 17/11/2018 | ▶ Alès (30) - 24/11/2018 | ▶ Lyon (69) - 01/12/2018 |
| ▶ Bois-Colombes (92) - 17/11/2018 | ▶ Bobigny (93) - 24/11/2018 | ▶ St Fargeau Ponthierry (77) - 01/12/2018 |
| ▶ Clermont-Ferrand (63) - 17/11/2018 | ▶ Poitiers (86) - 24/11/2018 | ▶ Cergy-Pontoise (95) - 01/12/2018 |

ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT"

PROCHAINS ATELIERS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT" EN CLIQUANT ICI](#)

- | | | |
|--|--|--|
| ▶ Orléans (45) - 9, 10, 11 nov | ▶ Paris (75) - 17, 18 et 24 nov | ▶ Arras (62) - 17 et 24 nov et 1 ^{er} déc |
| ▶ Angerville l'Orcher (76) - 9, 10, 11 nov | ▶ Montpellier (34) - 16, 17 et 24 nov | ▶ Créteil (94) - 23, 24 nov et 1 ^{er} déc |
| ▶ Albi (81) - 10, 11 et 24 nov | ▶ Chambéry (73) - 17 et 24, 25 nov | ▶ Lyon (69) - 24 nov, 1 ^{er} et 2 déc |
| ▶ St Étienne (42) - 10, 17 et 18 nov | ▶ Issoudun (36) - 23, 24, 25 nov | ▶ Nantes (44) - 30 nov, 1 ^{er} , 2 déc |
| ▶ St Nom la Bretèche (78) - 10, 11 et 17 nov | ▶ Nancy (54) - 17 et 24 nov et 1 ^{er} déc | ▶ Nantes (44) - 30 nov, 1 ^{er} , 2 déc |

JOURNÉE APRÈS-"PROSPECT"

- ▶ Angerville l'Orcher (76) - 12/11/2018

FORMATION MIEUX COMMUNIQUER AVEC SON PROCHE BIPOLAIRE

PROCHAINES SESSIONS : [ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE EN CLIQUANT ICI](#)

- | | |
|---------------------------------|---|
| ▶ Strabourg (67) - 10 et 17 nov | ▶ Vienne (38) - 10 et 24 nov |
| ▶ Le Mans (72) - 10 et 17 nov | ▶ La Rochelle ou Saintes (17) - 24 nov et 1 ^{er} déc |

Ces formations sont ouvertes gratuitement à toute personne proche d'une personne vivant avec des troubles psychiques, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès des délégations organisatrices.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compoint 75017 Paris - Tél. : 01 53 06 30 43
Fax : 01 42 63 44 00 - Écoute-famille : 01 42 63 03 03

